

Note sur les débats portant sur la participation des pays d'outre-mer au marché commun à l'Assemblée de l'Union française (4 février 1957)

Légende: Une note du 4 février 1957 du ministère des Affaires étrangères français rend compte des débats qui ont eu lieu au sein de l'Assemblée de l'Union française. Dans cet organe représentatif de l'organisation rassemblant les territoires d'outre-mer (TOM) et la métropole jusqu'en 1958, une grande majorité de parlementaires s'exprime pour une participation progressive des TOM au marché commun européen. L'ouverture des marchés locaux devraient s'effectuer en échange d'une participation aux investissements dans les infrastructures des TOM.

Source: France. Ministère des Affaires étrangères. Direction générale des Affaires économiques et financières. Service de Coopération économique. Note. a/s. Débats sur la participation des pays d'outre-mer au marché commun à l'Assemblée de l'Union française (Paris, le 4 février 1957). 2p. Archives historiques de l'Union européenne. Ministère des Affaires étrangères français. MAEF.DECE. Division économique et financière: service de coopération économique (1945-1967). Communauté économique européenne, MAEF.DECE-5.2. Parlement français, MAEF-627.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_sur_les_debats_portant_sur_la_participation_des_pays_d_outre_mer_au_marche_commun_a_l_assemblee_de_l_union_francaise_4_fevrier_1957-fr-2b24278b-84da-495c-a7d2-287c19dc0fc6.html



Date de dernière mise à jour: 04/01/2017

JB/CT

Direction Générale des Affaires
Economiques & Financières
Service de Coopération
Economique

4 février 1957

N O T E

.s. Débats sur la participation
des pays d'outre-mer au
marché commun à l'Assemblée
de l'Union Française.

L'Assemblée de l'Union Française a examiné les problèmes posés par la participation des pays d'outre-mer au marché commun au cours de débats qui se sont déroulés les 24, 25 et 29 janvier. Par 107 voix contre 39 (Républicains sociaux, progressistes et communistes), l'Assemblée a voté une proposition favorable à la participation progressive des pays d'outre-mer de la zone franc à ce marché commun.

L'Assemblée a invité le Gouvernement à poursuivre les négociations engagées à Bruxelles, en y associant des représentants des pays d'outre-mer, et a notamment demandé pour les produits agricoles un régime préférentiel contrôlé par un ou plusieurs organismes européens. Les produits industriels de l'Outre-Mer devraient bénéficier de la réciprocité.

.../...

- 2 -

ité en ce qui concerne la libération des importations et prendre les mesures de protection indispensables à la sauvegarde de leur promotion économique et sociale et appliquer progressivement à tous les pays du marché commun le régime des échanges dont bénéficie la métropole, ce qui devrait permettre un abaissement progressif des prix dans la zone franc. Cette application progressive serait liée à l'écoulement des produits d'outre-mer dans le marché commun.

L'Assemblée de l'Union Française demande enfin que les partenaires de la France contribuent aux dépenses d'infrastructure économiques et sociales, par l'intermédiaire d'un fonds d'investissements pour les pays d'outre-mer. Les appels à la concurrence pour ces dépenses seraient ouverts aux pays du marché commun, mais en restant en fonction de la participation de ces pays au financement des investissements. Les investissements privés et les conditions d'établissement corrélatives seraient impossibles pour les ressortissants du marché commun sans discrimination.

Outre les rapporteurs MM. OLLEON et MONNET, MM. DUBSEAUX, Charles CROS, LEGER, GIOVANI, SCHMITT, OUDARD, VIGNES, ANTONINI, Le BRUN, KERTS et JUNILLON sont intervenus dans la discussion générale à laquelle aucun représentant indigène n'a assisté.